

LEGARDEUR DE TILLY, CHARLES, navigateur, gouverneur de Trois-Rivières, membre de la Communauté des Habitants, commerçant, traiteur, conseiller au Conseil souverain de la Nouvelle-France, né probablement en 1614 à Thury-Harcourt (Normandie) de René Legardeur de Tilly et de Catherine de Cordé, inhumé à Québec le 10 novembre 1695.

Charles Legardeur avait 22 ans quand il débarqua à Québec, en 1636, avec son frère PIERRE LEGARDEUR de Repentigny. On le dit alors « versé dans l'art de la navigation », chose tout à fait vraisemblable, puisqu'on le retrouve, en 1645, commandant d'un navire qui faisait la navette entre Québec et la métropole.

Comme son frère Pierre, il a joué un rôle actif dans l'organisation et l'administration de la Communauté des Habitants. Il assumait le poste de gouverneur de Trois-Rivières de 1648 à 1650. De retour à Québec, il s'occupait de commerce. Il s'associa à François BYSSOT et JEAN-PAUL GODEFROY pour chasser le loup marin à Tadoussac et faire la traite du castor. À l'automne de 1650, il passa en France pour obtenir de la Compagnie des Cent-Associés le monopole de la pêche à Tadoussac.

Charles Legardeur devient vite un notable influent. Il reçoit en 1652, avec des associés, la seigneurie du Cap-des-Rosiers. En 1653, il représente la côte Saint-Michel dans l'élection du syndic de Québec. Son nom figure dans la liste des premiers conseillers du Conseil souverain. Il fait partie du clan du gouverneur de SAFFRAY de Mézy qui moussa la vente de l'eau-de-vie. Ses activités commerciales motivent son opinion. Lors du coup d'État de Mézy, en septembre 1664, il ne sera pas destitué. Le gouverneur lui légua même 500# par testament. Legardeur continue sa carrière de conseiller sous le gouvernement de BUADE de Frontenac qui le prend d'abord en amitié et lui confie le commandement militaire de Québec lors de son voyage au lac Ontario, en 1673. En avril 1675, il est nommé membre à vie du Conseil souverain.

Peu après, ses relations avec Frontenac allaient se gâcher. En effet, lors de la réorganisation du conseil en 1675, le roi avait décidé que l'intendant agirait comme président pour demander les opinions et compter les voix. Frontenac prit ombrage de ces pouvoirs conférés à Jacques DUCHESNEAU. Durant l'hiver de 1678–1679, il proclama son droit de présider au conseil en l'absence de l'intendant. Celui-ci s'y objecta, soutenu par la majorité des membres du conseil. La tension montait. Le 4 juillet 1679, Frontenac somma ROUER de Villeray et Legardeur de Tilly de se retirer de Québec. Tilly s'exila à Beauport chez son beau-frère NICOLAS JUCHEREAU de Saint-Denis. Cependant, Frontenac et Tilly mirent de l'eau dans leur vin : le premier, parce qu'il avait reçu des remontrances du roi ; le second, parce qu'il avait besoin de travailler pour pourvoir aux besoins de sa famille. Tilly se dissocia de ses collègues, fit sa soumission à Frontenac et retrouva son amitié. Il resta en fonction jusqu'en 1688, alors qu'il céda sa place à son fils, Pierre-Noël Legardeur* de Tilly.

Charles Legardeur s'était marié à Québec, le premier octobre 1648, avec la fille de JEAN JUCHEREAU DE MAUR, Geneviève, de qui il devait avoir 15 enfants. Elle lui apportait en dot l'héritage de son oncle, NOËL JUCHEREAU Des Chatelets, savoir la terre de l'anse Saint-Michel, que la Compagnie des Cent-Associés érigea en fief le 7 avril 1660 et que Tilly vendit au séminaire de Québec le 26 avril 1678.

Tilly vécut fort pauvre, dans un dénuement qui confinait parfois à la misère. Frontenac écrit qu'il fut ruiné par les Iroquois, qui l'avaient pillé durant les guerres. En 1688, on le recommandait à Seignelay comme « étant fort pauvre et fort vieux ». Il fut inhumé le 10 novembre 1695.

JEAN HAMELIN

ASQ, Documents Faribault, 112, 113, 126a, 158 ; Polygraphie, I : 68 ; IV : Registre A, pp.144, 599–602. — *JR* (Thwaites). — *Jug. et délib.*, I : 278–280 ; *passim*. — P.-G. Roy, *Inv. concessions*, I : 105, 272 ; II : 14, 65s, 68. — J. Delalande, *Le Conseil souverain de la Nouvelle-France* (Québec, 1927), *passim*. — Eccles, *Frontenac*. — P.-G. Roy, Charles Legardeur de Tilly, conseiller au Conseil souverain, *BRH*, XXVIII (1922) : 65–73 ; La famille Le Gardeur de Tilly, *BRH*, LIII (1947) : 99–123, 133–146. — E. Villaret, Le premier congréganiste canadien-français (Charles Le Gardeur de Tilly), *BRH*, XLV (1939) : 33–42.

Bibliographie de la version révisée :

Bibliothèque et Arch. nationales du Québec, Centre d'arch. de Québec, CE301-S1, 1^{er} oct. 1648, 10 nov. 1695.

Bibliographie générale

© 1966–2025 Université Laval/University of Toronto